Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Année de naissance et enfants désirant le nom de la mère

Par Visiteur

Bonjour,
3 enfants(frères et soeur)tous majeurs, souhaitent prendre le nom de leur mère et supprimer le nom de leur père car celui-ci est parti laissant la famille en plein désarroi sans ressource et sans pension. depuis 15 ils ne les a pas revu.quelles sont démarches à entreprendre pour prendre le nom de la mère et supprimer celui du père? Grand merci de nous répondre.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

quelles sont démarches à entreprendre pour prendre le nom de la mère et supprimer celui du père?
Je comprends parfaitement votre souhait mais malheureusement une telle action n'aboutira pas.
Par contre, vous pouvez tout à fait accoler au nom du père celui de la mère ou même user uniquement du nom de la mère mais cela ne sera qu'un usage. Cela signifie que sur tous les documents y compris vos papiers d'identité le nom de votre mère figurera en tant que nom d'usage.

Cordialement

Par Visiteur

Juste une petite précision l'aîné des enfants a été adopté à l'age de 3 ans par ce monsieur. Est-ce que pour lui également c'est le même cas de figure. Merci

---
Par Visiteur

J'ai oublié de vous demander si pour le nom d'usage il est nécessaire de faire une démarche précise.Merci

---
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

juste une petite précision l'aîné des enfants a été adopté à l'age de 3 ans par ce monsieur. Est-ce que pour lui également c'est le même cas de figure.
Oui.

J'ai oublié de vous demander si pour le nom d'usage il est nécessaire de faire une démarche précise.
Non aucune. Il vous suffit pas exemple lorsque vous remplissez un document de cocher ou de préciser que votre nom d'usage est X.

J'ajoute une petite précision. J'ai précisé que la demande de changement de nom n'avait pas de chance d'aboutir car le motif que vous invoquez n'est pas un motif légitime.
Cependant si le nom de votre maman est en voie d'extinction (j'entends par là si à son décès son nom venait à disparaitre), il s'agit d'un motif légitime.

Bien cordialement